

#### ARRETE N°2018 - 220

portant partage gratuit du droit de pêche du propriétaire riverain avec la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique au titre de l'article L435-5 du code de l'environnement pour les travaux des tranches 1 et 2 de la déclaration d'intérêt général (DIG) du programme de restauration des affluents de la Chiers autorisée par l'arrêté n°2016-186 du 20 avril 2016

Le préfet des Ardennes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L435-5 pour sa partie législative et les articles R435-34 à R435-39 pour sa partie réglementaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-186 en date du 20 avril 2016 portant, au titre du code de l'environnement, déclaration d'intérêt général (DIG) du programme de restauration des affluents de la Chiers et autorisant le président de la communauté de communes des Portes du Luxembourg à entreprendre les travaux s'y rapportant;

Vu la consultation du public qui s'est déroulée du 23 mars au 13 avril 2018;

Vu la demande en date du 22 janvier 2018 de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Ardennes pour partager gratuitement pour une durée de cinq ans l'exercice du droit de pêche avec le propriétaire riverain et assumer les obligations de participation à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles;

Considérant que les opérations d'entretien réalisées par la communauté de communes des Portes du Luxembourg sont financées majoritairement par des fonds publics ;

Considérant que les deux premières tranches (phase 1) des travaux prévues dans le dossier de déclaration d'intérêt général du programme de restauration des affluents de la Chiers sont achevées ;

Considérant l'absence d'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) souhaitant bénéficier de l'exercice gratuit du droit de pêche du propriétaire riverain et assumer les obligations de participation à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles en contrepartie;

Considérant que les annexes au projet d'arrêté préfectoral ont été portées à la connaissance du président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Ardennes et que celui-ci n'a pas formulé d'observations;

#### ARRETE:

#### Article 1er - Bénéficiaire du partage du droit de pêche et cours d'eau concernés

La fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Ardennes est désignée pour partager le droit de pêche avec les propriétaires riverains sur les sections mentionnées dans le tableau en annexe 1 et sur les plans en annexe 2.

#### Article 2 – Liste des communes concernées

Les communes concernées sont les suivantes :

- AUFLANCE,
- BIEVRE,
- BLAGNY,
- CARIGNAN,
- HERBEUVAL,
- LINAY,
- MATTON-ET-CLEMENCY,
- MARGUT,
- MARGNY,
- MESSINCOURT,
- MOIRY,
- PUILLY-CHARBEAU,
- PURE.
- OSNES,
- SAPOGNE SUR MARCHE,
- WILLIERS.

#### Article 3 – Durée de partage du droit de pêche

La durée de partage du droit de pêche est de 5 (cinq) ans à compter de l'achèvement de la première phase du programme de restauration des affluents de la Chiers, à savoir le 15 décembre 2017.

#### Article 4 – Conditions de partage du droit de pêche

Le droit de pêche du propriétaire est partagé gratuitement avec la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Ardennes, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins.

Pendant la période de partage du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants.

Le partage du droit de pêche entraîne l'obligation par la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Ardennes, bénéficiaire, de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et de gérer les ressources piscicoles qui en sont la contre partie.

#### Article 5 – Droit des tiers

Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### Article 6 - Publication et information des tiers

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans les Ardennes.

Une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie des communes mentionnées à l'article 2 pour affichage pendant une durée minimale de deux mois.

Une copie de cet arrêté sera adressée à la sous-préfète de Sedan, au président de la communauté de communes des Portes du Luxembourg ainsi qu'au président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Ardennes.

Un avis relatif au présent arrêté sera inséré, par les soins du préfet et aux frais de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Ardennes, dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

#### Article 7 – Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de la dernière formalité de publication accomplie :

- par recours gracieux auprès du préfet des Ardennes,
- par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex.

#### Article 8 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, la directrice départementale des territoires des Ardennes, et les maires des communes d'AUFLANCE, BIEVRE, BLAGNY, CARIGNAN, HERBEUVAL, LINAY, MATTON-ET-CLEMENCY, MARGUT, MARGNY, MESSINCOURT, MOIRY, PUILLY-CHARBEAU, PURE, OSNES, SAPOGNE SUR MARCHE et WILLIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CHARLEVILLE-MEZIERES, le 2 0 AVR. 2018

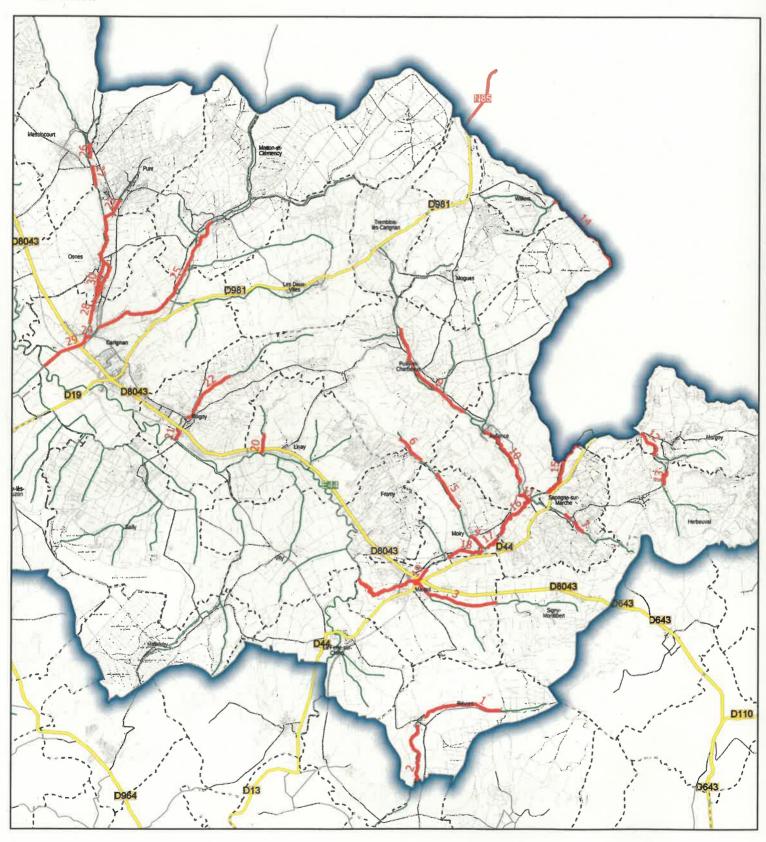
Pascal JOLY

TRONCONS	COURS D'EAU	COMMUNES CONCERNEES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL
1	ruisseau de bièvres	BIEVRES	Limite parcelles ZC 8 et ZC 9	Limite des parcelles ZC1 et OB 39
2	ruisseau de bièvres	BIEVRES	Limite parcelles ZE 20 et 20 3	Limites départementale Ardennes/Meuse
3	ruisseau la carité	MARGUT	Limite communale SIGNY-MONTLIBERT/MARGUT	Confluence avec le ruisseau LA MARCHE
4	ruisseau des pré de pure	MOIRY	Pont de la route départementale n°417	Confluence avec le ruisseau LA MARCHE
5	ruisseau des pré de pure	MOIRY	Chemin d'exploitation au lieu dit LA NOUE LAMME CHAMME Angle de la parcelle ZA10	
6	ruisseau des pré de pure	PUILLY-CHARBEAUX	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	A l'angle de la parcelle AS 125
7	ruisseau des pre de pure	SAPOGNE-SUR-MARCHE	Parcelle AB58	Limite parcelles AB108 ET AB 109
8	ruisseau de la fontaine des loups	SAPOGNE-SUR-MARCHE		Pont de la Ruelle nanette
9	ruisseau de la fontaine des loups	PUILLY-CHARBEAUX	Limite des parcelles AH 28 et AH 29	Limite communale POUILLY-ET-CHARBEAUX et AUFLANCE
10		AUFLANCE	· ·	
	ruisseau le pâquis	AUFLANCE	Pont d'AUFLANCE (Grande rue) Pont de la route départementale n°417 au lieu dit LA FOLIE	Limite des parcelles ZD 21 et ZD 20 face ZD 16  Confluence avec le ruisseau LA MARCHE
11	' '	HERBEUVAL - MARGNY	·	
	ruisseau d'herbeuval	HERBEUVAL	Limite communale HERBEUVAL/MARGNY	Pont de la Borne à la frontière
13	ruisseau d'herbeuval	PUILLY-ET-CHARBEAUX - WILLIERS	Angle du CE n°15 cadastrée ZB 26 Pont de WILLIERS	Pont de la Route départementale n°17
14	ruisseau de la palle			Frontière Franco-Belge
15	ruisseau la marche	SAPOGNE-SUR-MARCHE - AUFLANCE	Frontière Franco-Belge	Château de TASSIGNY
16	ruisseau la marche	AUFLANCE - SAPOGNE-SUR-MARCHE - MOIRY	Pont de la RD 17	Limite des parcelles OB 209 OB 210
17	ruisseau la marche	MOIRY	Aval lieu-dit "Nauge"	Amont filature SAINTE MARIE
18	ruisseau la marche	MOIRY		Pont de MOIRY
19	ruisseau la marche	MARGUT	Limite communale MOIRY / MARGUT	Confluence avec la CHIERS
20	ruisseau du woyen	LINAY	Limite parcelles ZA 16 et ZA 17 (chemin d'exploitation)	Confluence avec la CHIERS
21	ruisseau du fond de naive	BLAGNY	Ligne SNCF	Confluence avec la CHIERS
22	ruisseau du fond de naive	BLAGNY	Limite des parcelles AH 128 AH 130	Pont de BLAGNY
23	ruisseau de pure	PURE - OSNES	POnt de la route départementale n°17	Confluence avec le ruisseau DE L'AUNOIS
24	ruisseau de matton	CARIGNAN	Pont usine La FOULERIE	Confluence avec le ruisseau DE L'AUNOIS
25	ruisseau de matton	CARIGNAN - MATTON ET CLEMENCY	Pont rue du Paquis commune de MATTON-ET-CLEMENCY	Pont de la RD 317
26	ruisseau de l'aunois	PURE - MESSINCOURT	Pont de la route départementale N°19	Pont de l'usine la Fenderie
27	ruisseau de l'aunois	PURE - MESSINCOURT	Pont de la route départementale N°17	Limite communale PURE/OSNES
28	ruisseau de l'aunois	CARIGNAN - OSNES	Confluence avec le ruisseau de Pure	Amont de l'usine la Foulerie
29	ruisseau de l'aunois	CARIGNAN	Pont de l'usine la Foulerie	Confluence avec la CHIERS
30	ruisseau de l'aunois	OSNES	Bras de Osnes	Bras de Osnes



Direction Départementale des Territoires

# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration



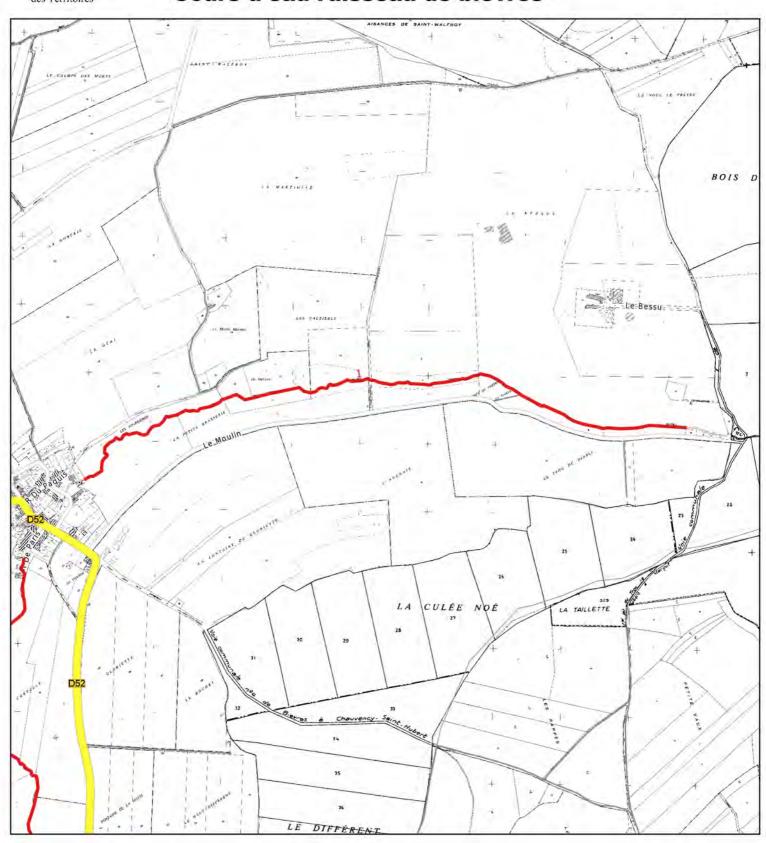
Reproduction interdite
Marché: 05-04-DPSM-SG-CP
Sources: © IGN-xxxx ® - aaaa
Conception: DDT 08
Service environnement- unité eau - R\
projet.ggs



Direction Départementale des Territoires

### Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

### Tronçon N° 1 Cours d'eau ruisseau de bièvres

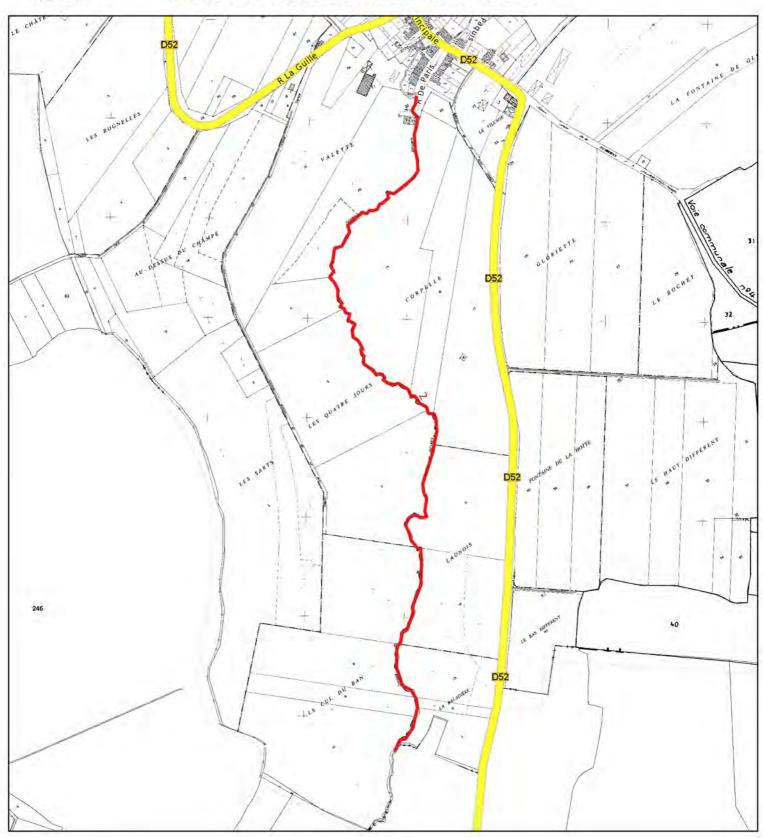




Direction Départementale des Territoires

# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

### Tronçon N° 2 Cours d'eau ruisseau de bièvres

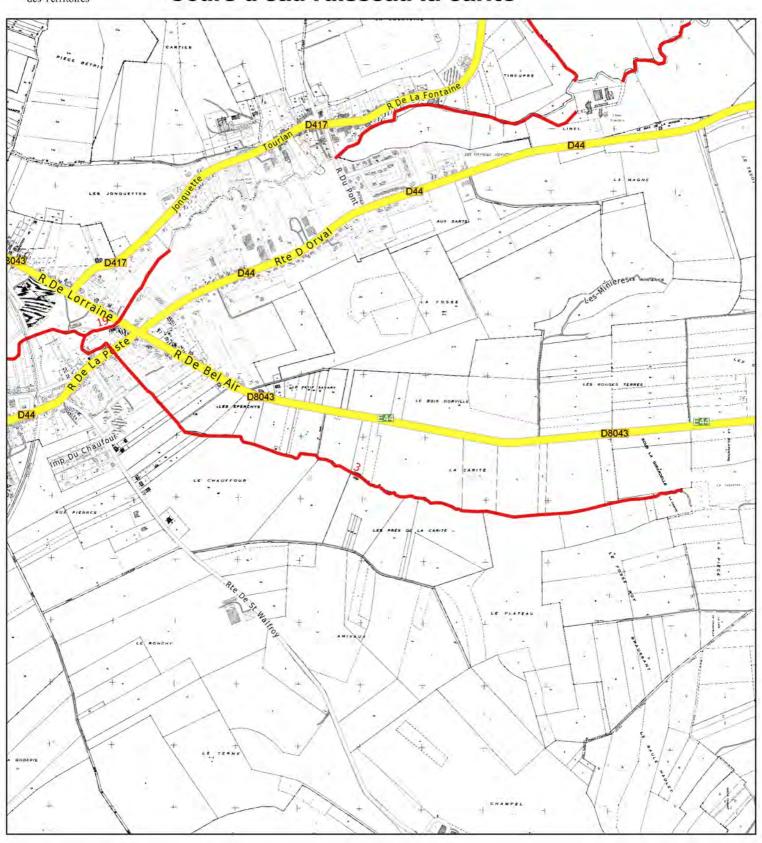




Direction Départementale des Territoires

## Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

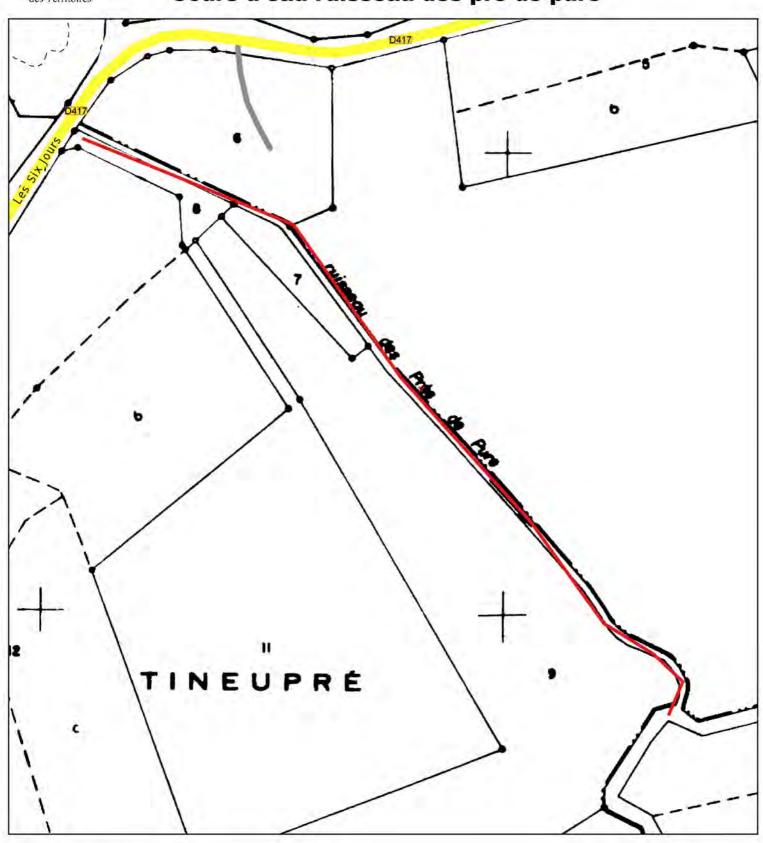
### Tronçon N° 3 Cours d'eau ruisseau la carité





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

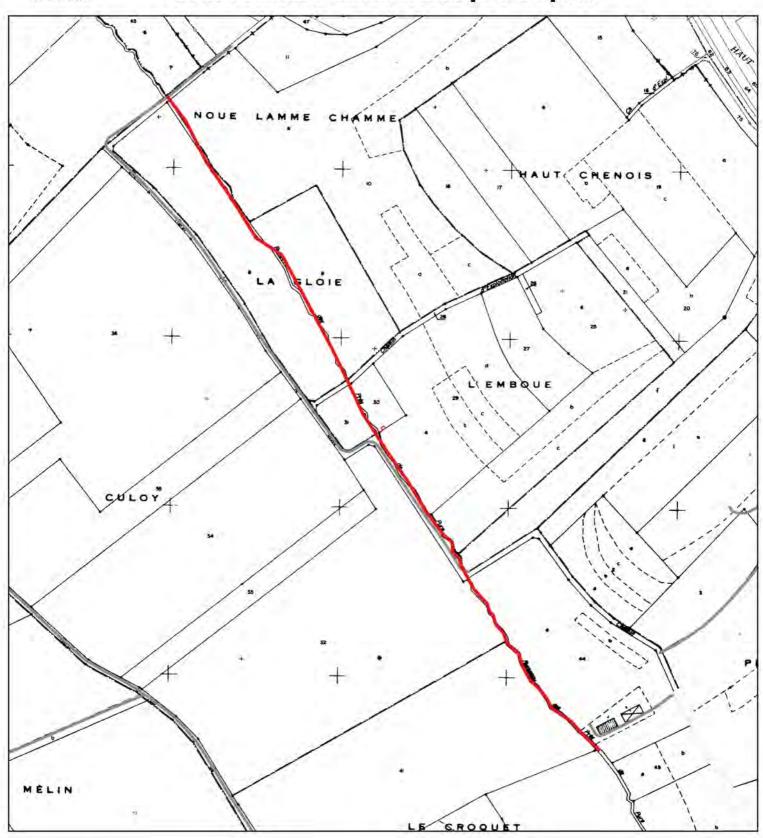
Tronçon N° 4 Cours d'eau ruisseau des pré de pure





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

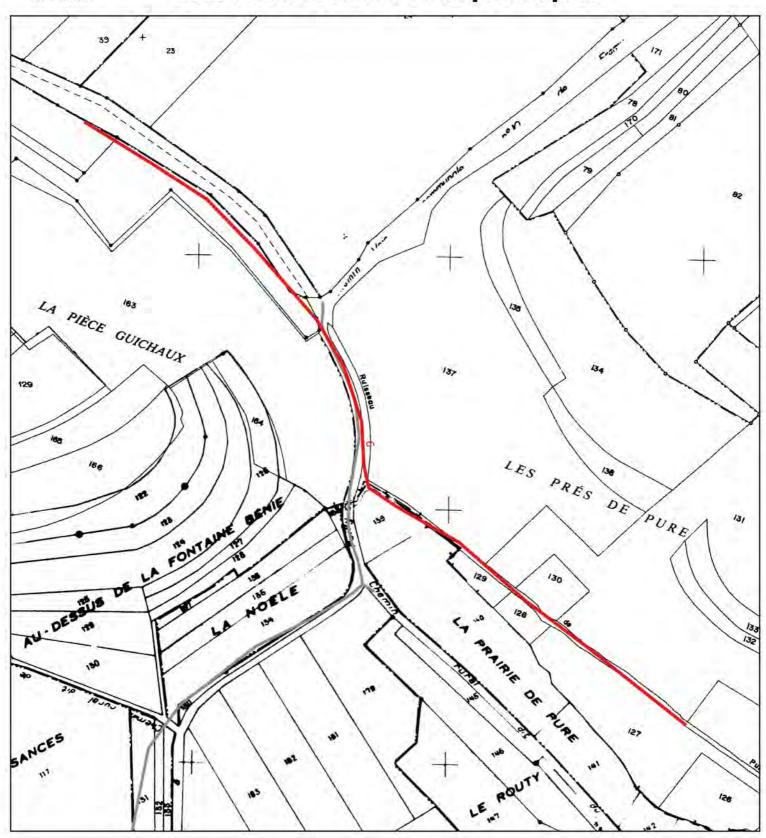
### Tronçon N° 5 Cours d'eau ruisseau des pré de pure





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

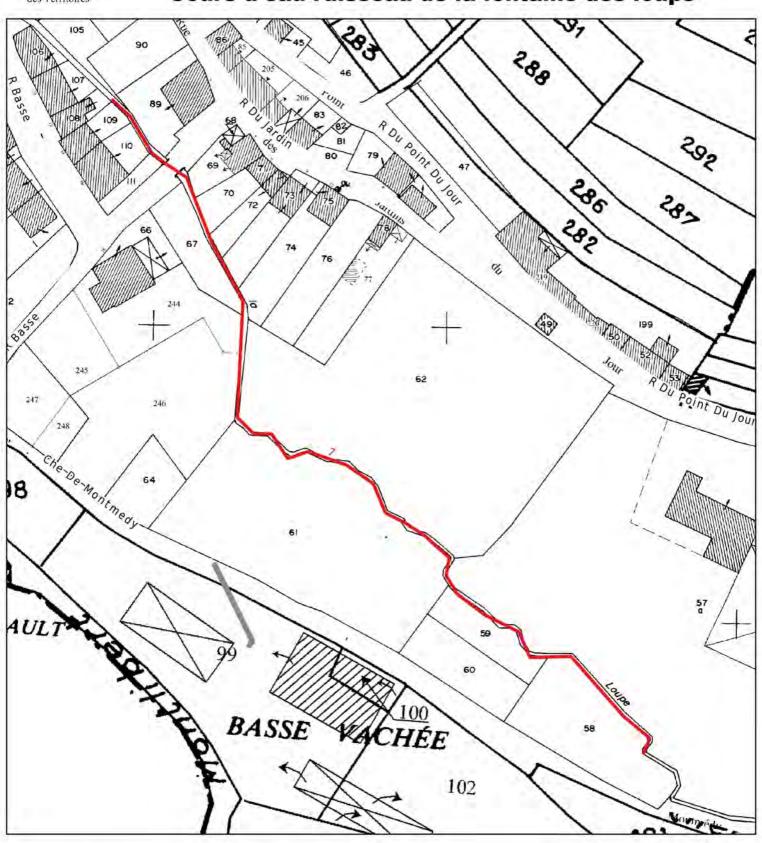
Tronçon N° 6 Cours d'eau ruisseau des pré de pure





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

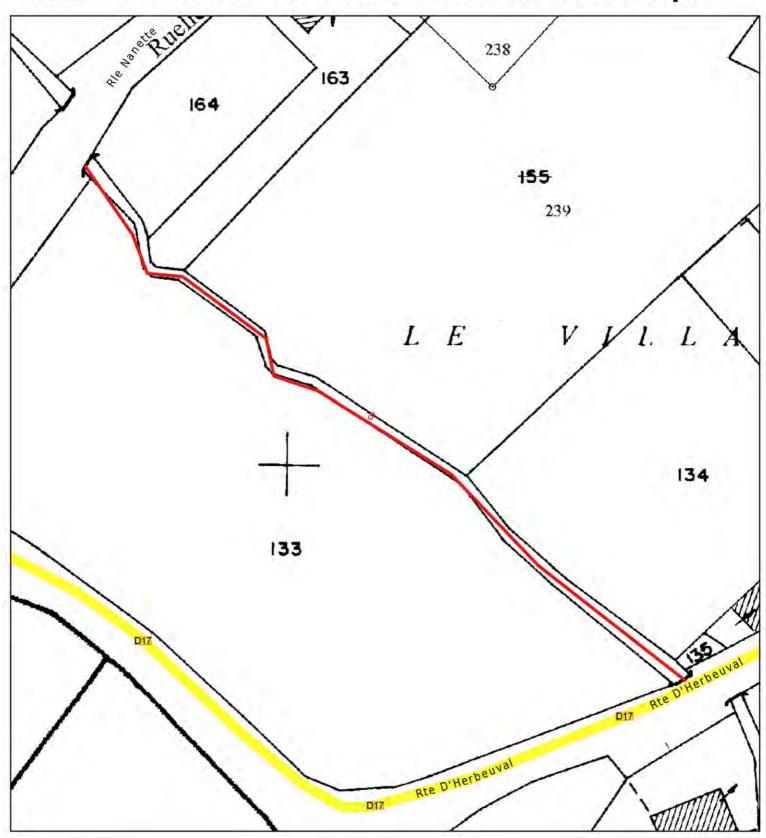
### Tronçon N° 7 Cours d'eau ruisseau de la fontaine des loups





### Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

Tronçon N° 8 Cours d'eau ruisseau de la fontaine des loups

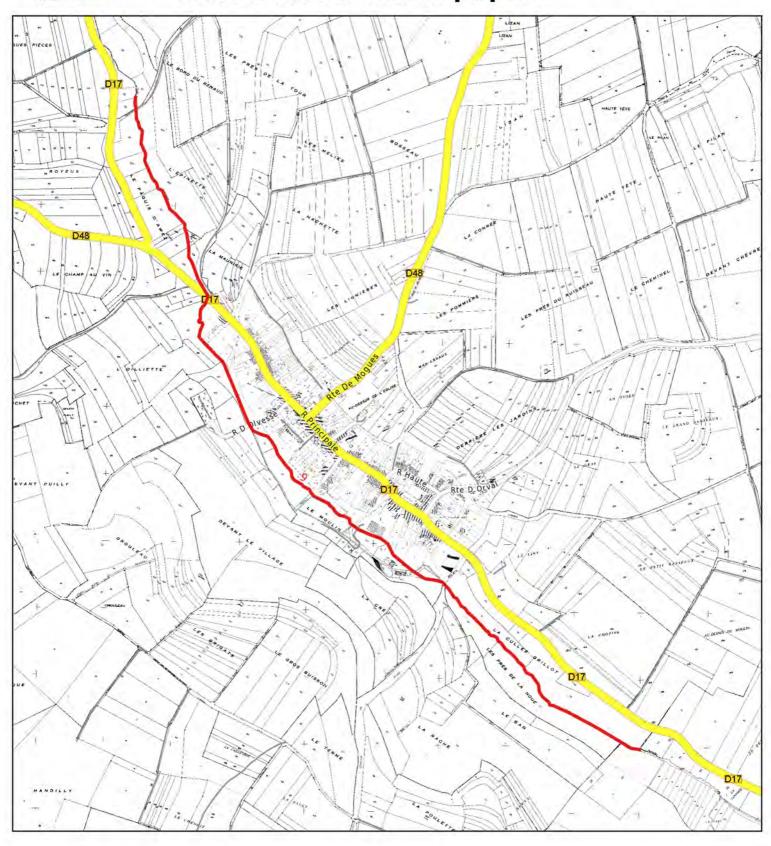




Direction Départementale des Territoires

# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

### Tronçon N° 9 Cours d'eau ruisseau le pâquis

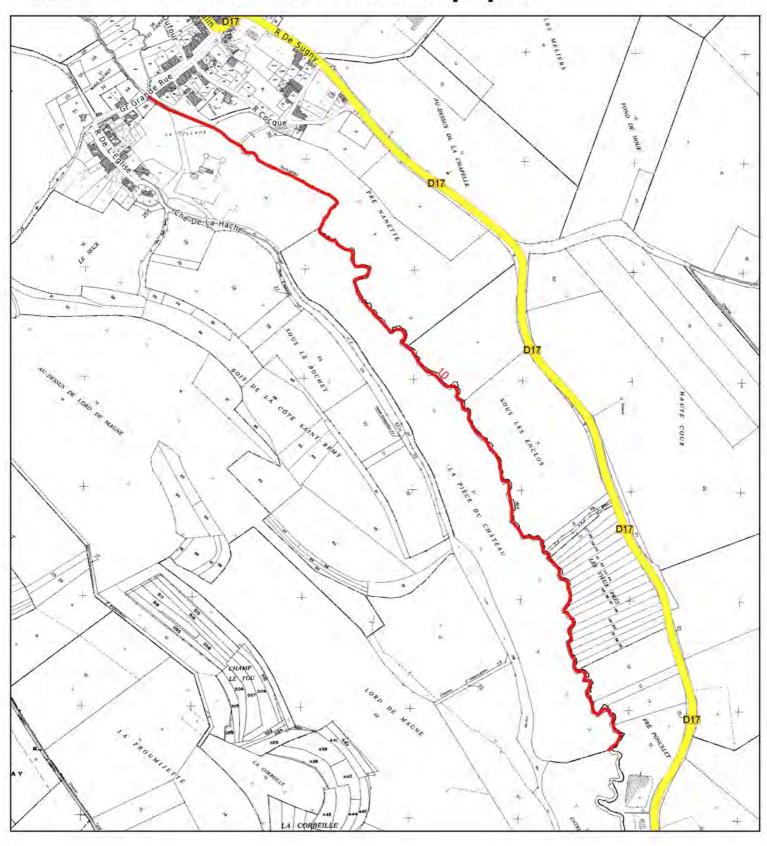




Direction Départementale des Territoires

# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

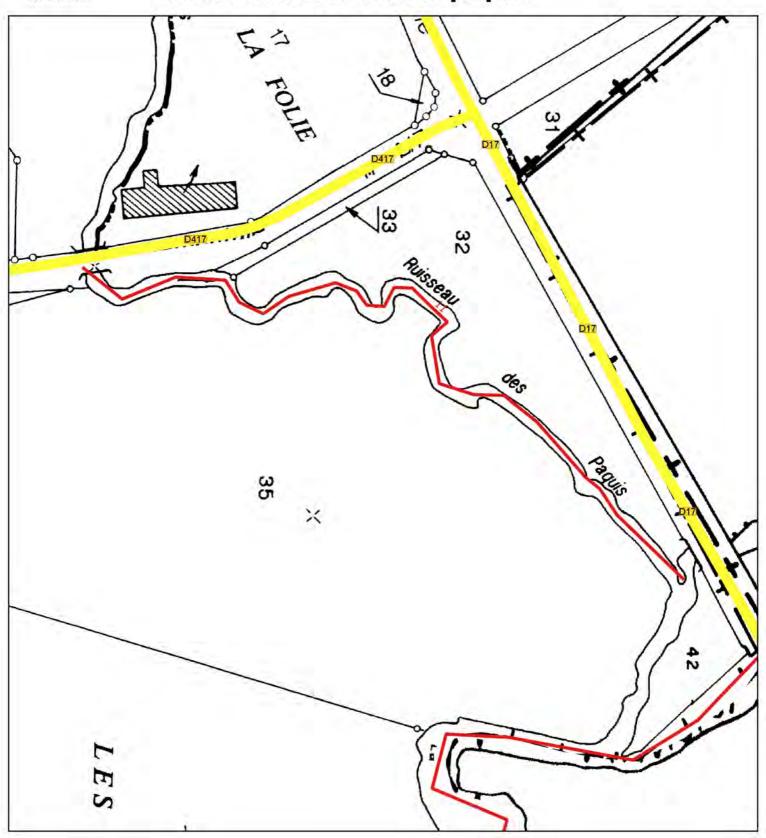
### Tronçon N° 10 Cours d'eau ruisseau le pâquis





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

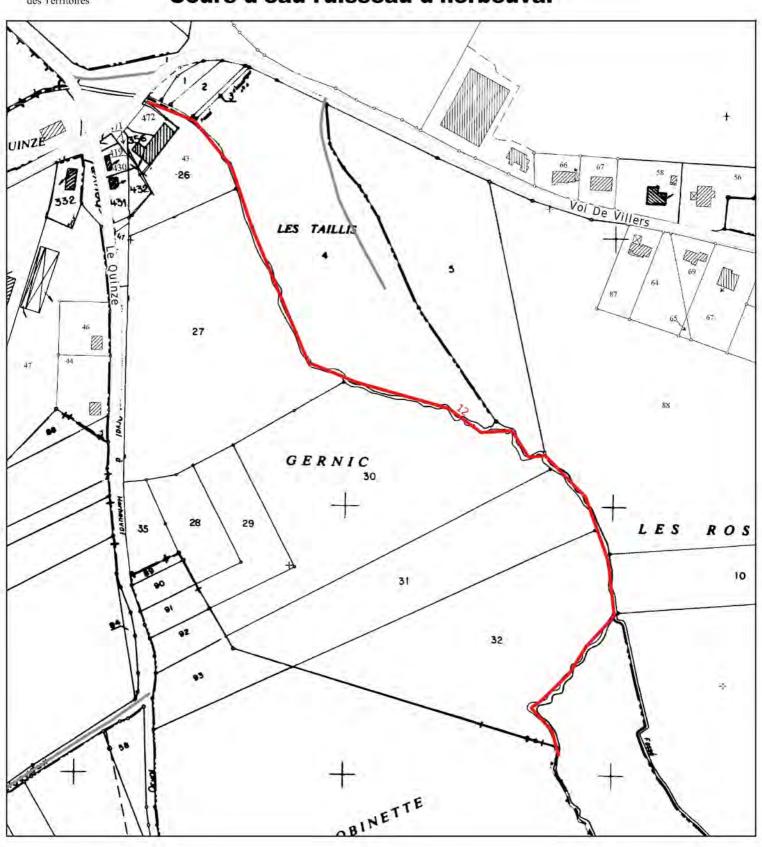
Tronçon N° 11 Cours d'eau ruisseau le pâquis





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

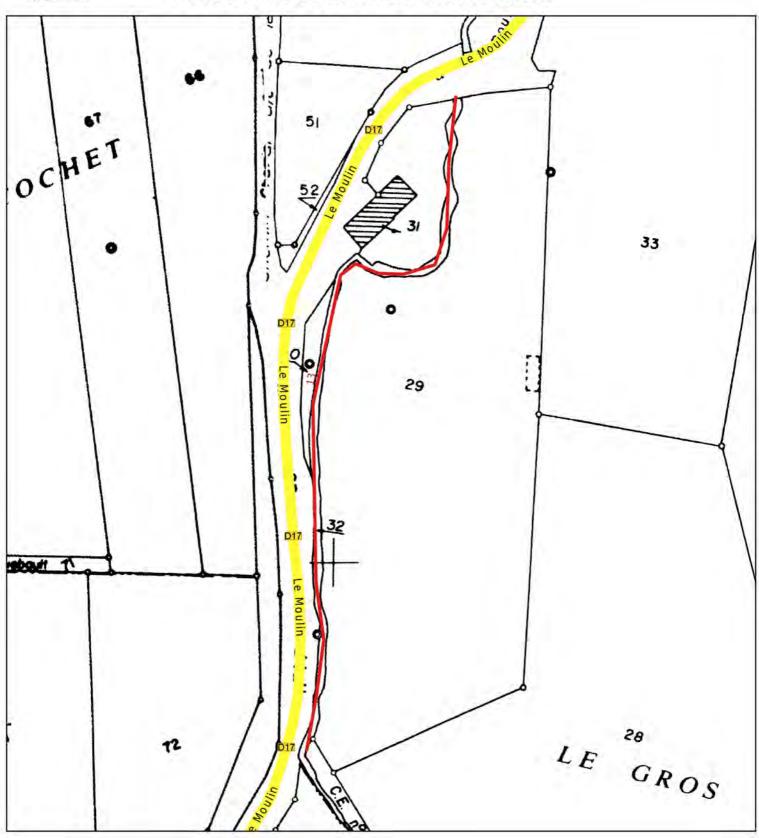
### Tronçon N° 12 Cours d'eau ruisseau d'herbeuval





## Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

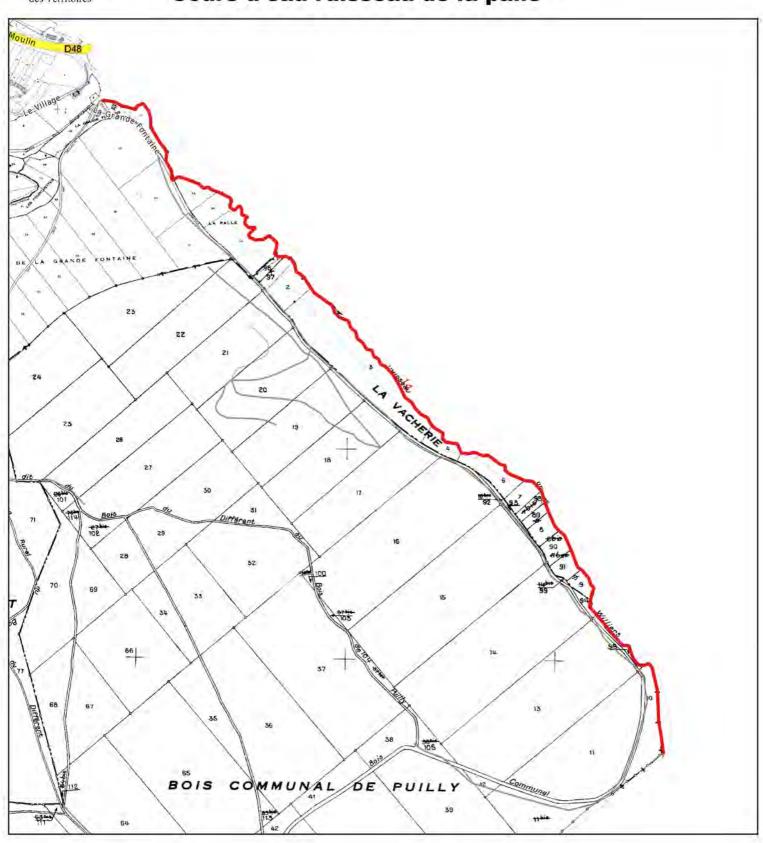
### Tronçon N° 13 Cours d'eau ruisseau d'herbeuval





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

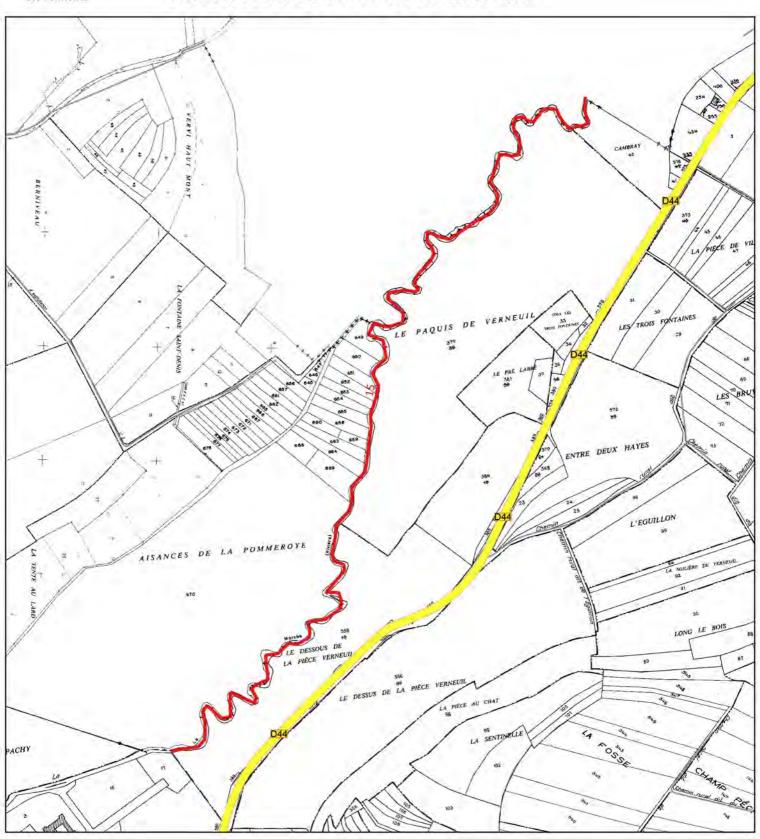
### Tronçon N° 14 Cours d'eau ruisseau de la palle





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

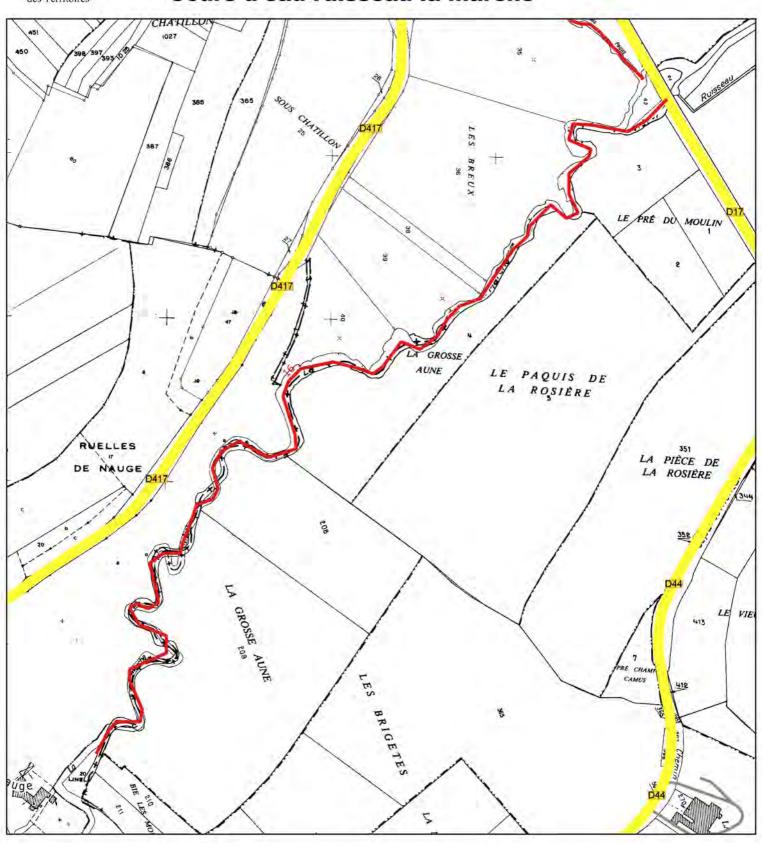
### Tronçon N° 15 Cours d'eau ruisseau la marche





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

### Tronçon N° 16 Cours d'eau ruisseau la marche

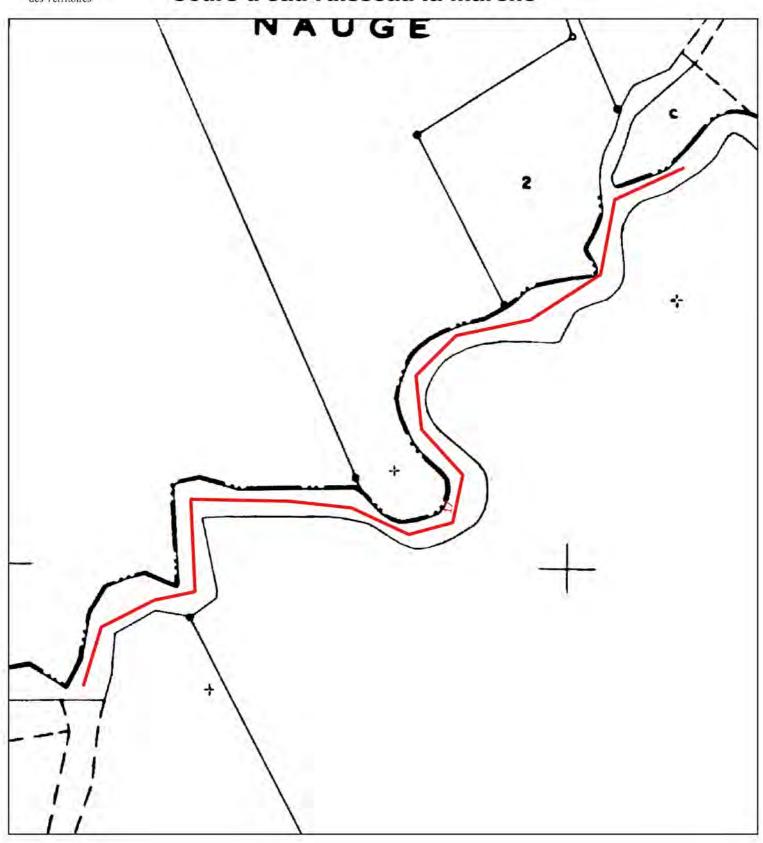




Direction Départementale des Territoires

# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

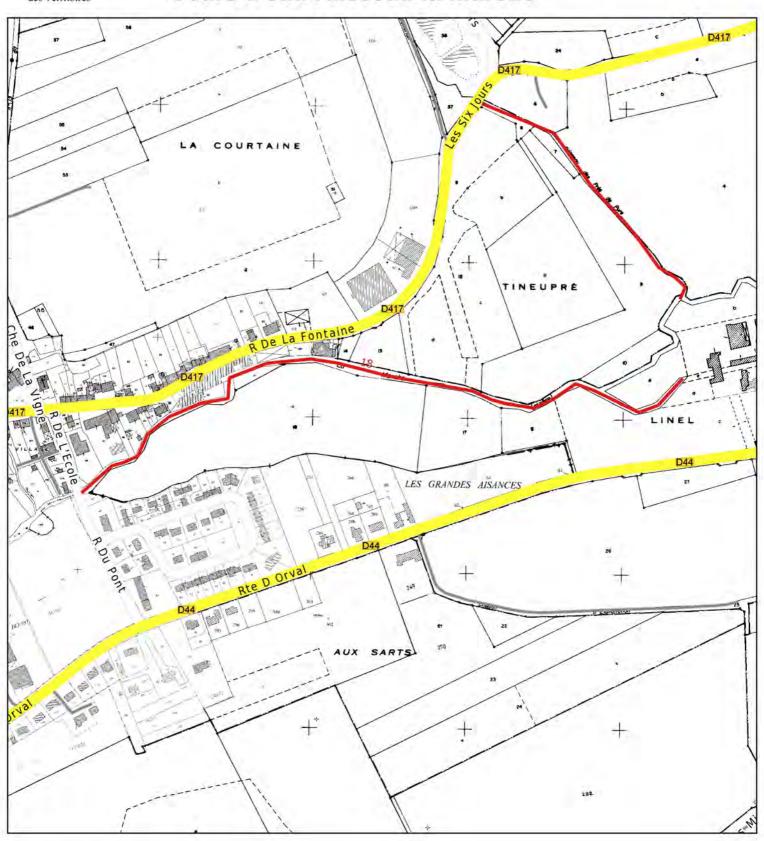
Tronçon N° 17 Cours d'eau ruisseau la marche





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

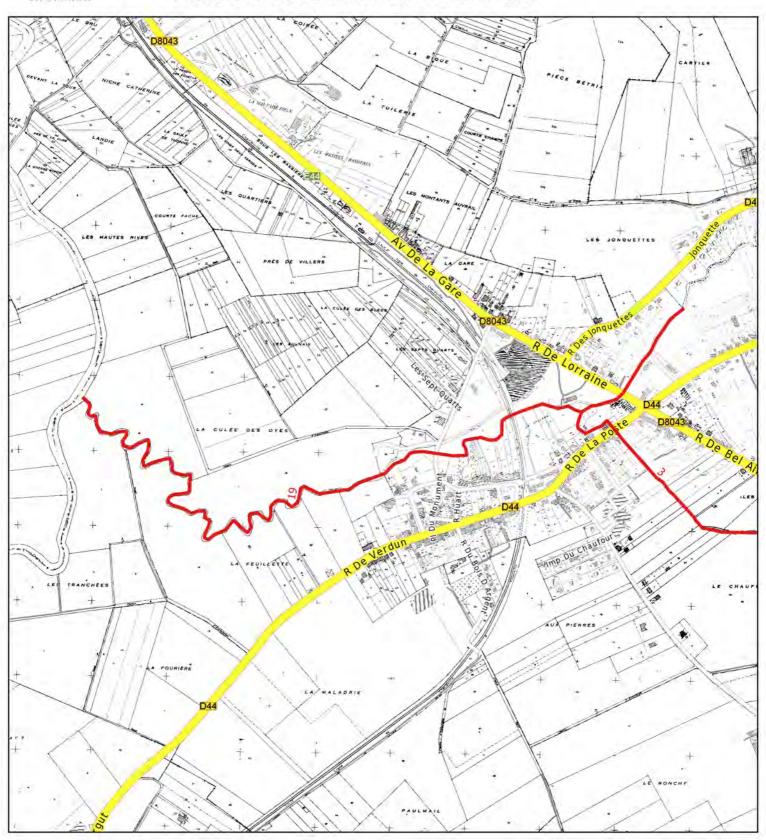
### Tronçon N° 18 Cours d'eau ruisseau la marche





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

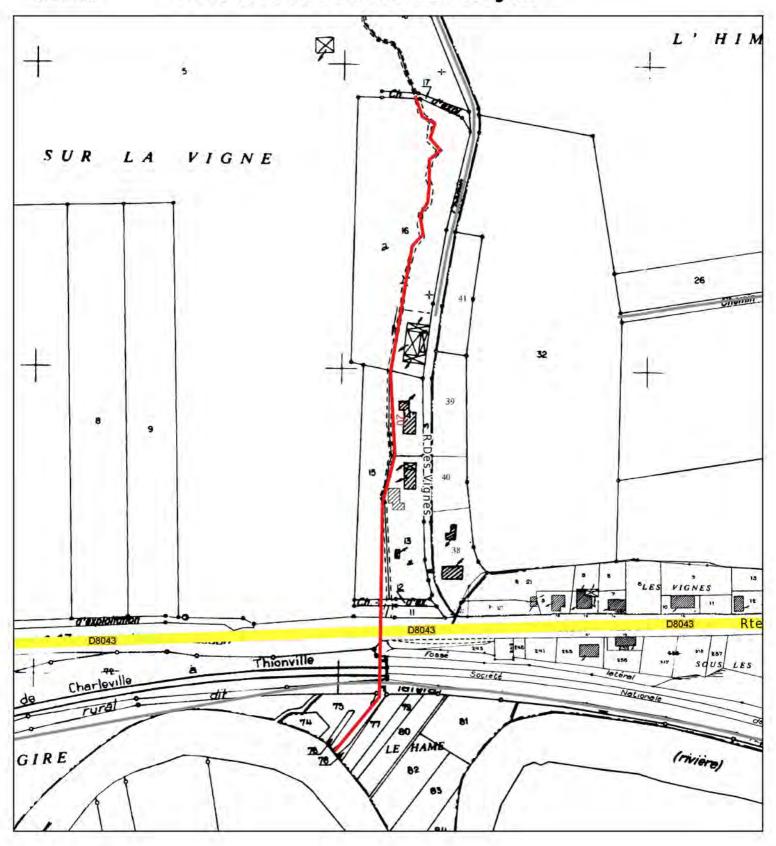
### Tronçon N° 19 Cours d'eau ruisseau la marche





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

### Tronçon N° 20 Cours d'eau ruisseau du woyen



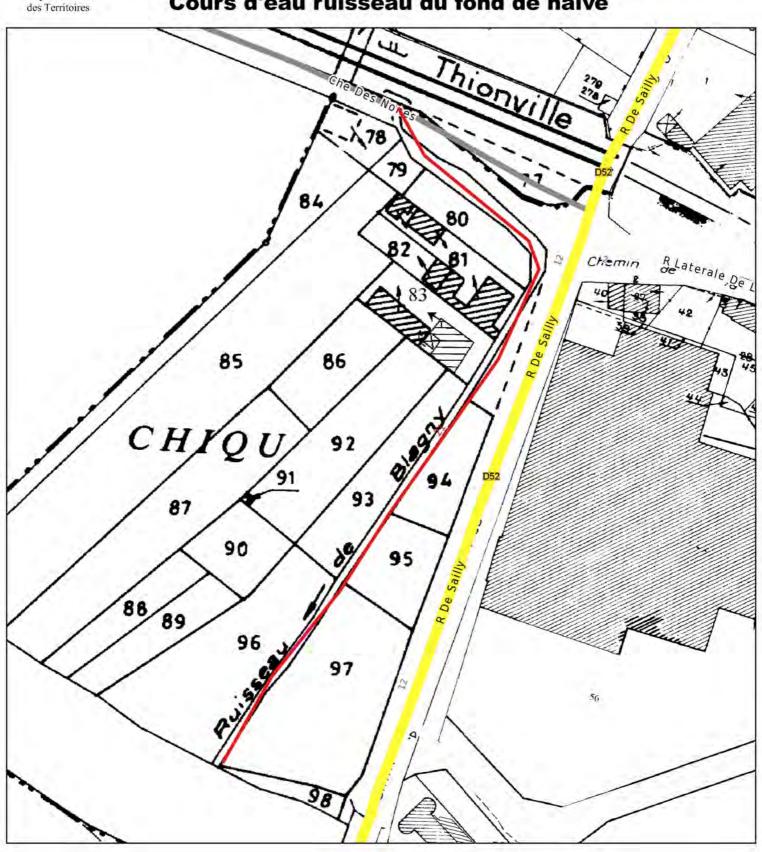


ARDENNES

Direction Départementale

# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

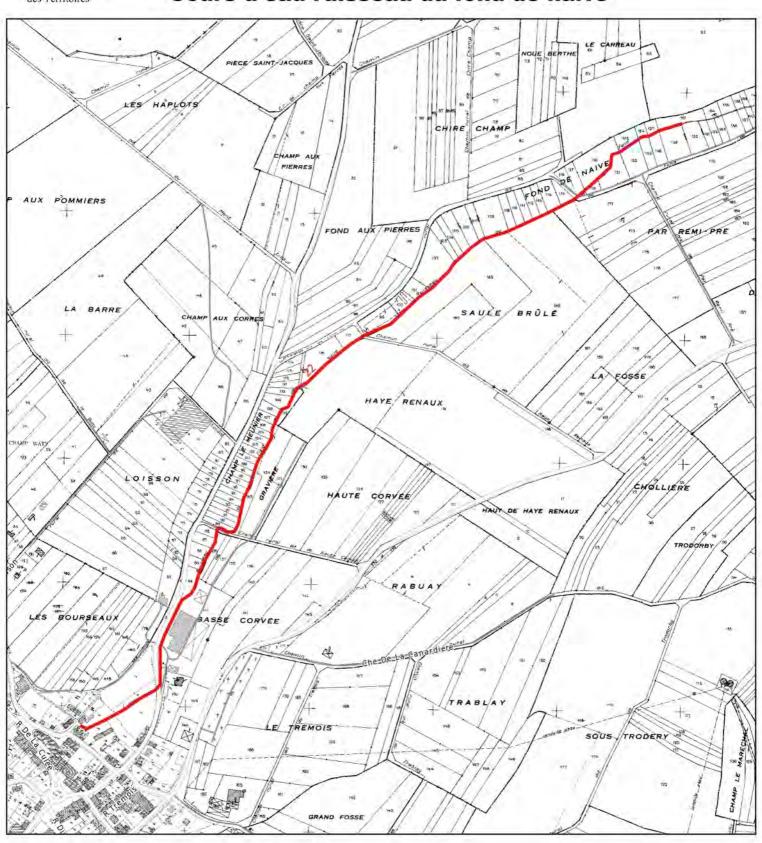
Tronçon N° 21 Cours d'eau ruisseau du fond de naive





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

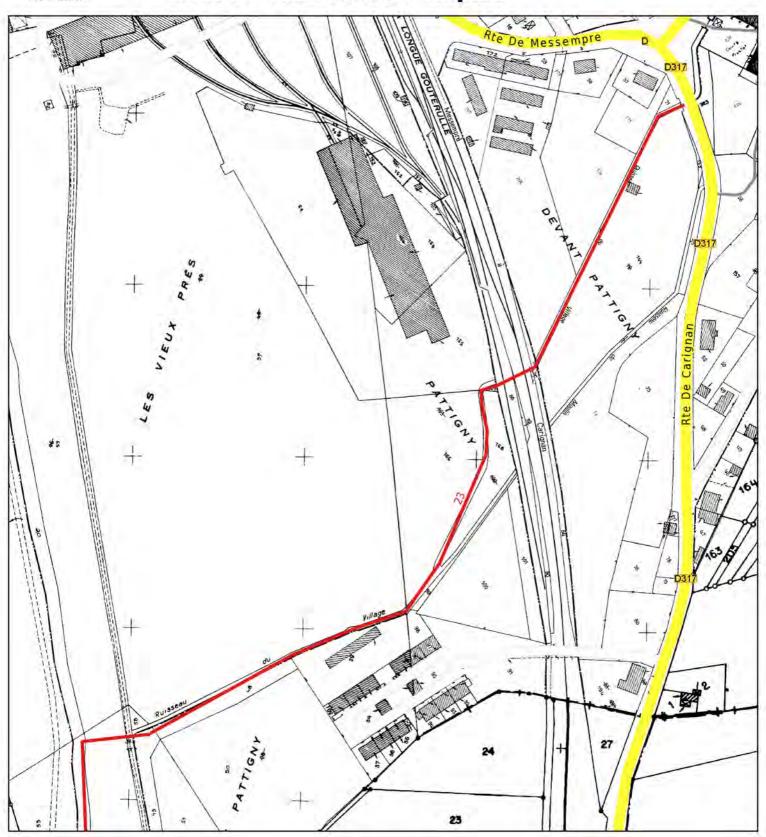
### Tronçon N° 22 Cours d'eau ruisseau du fond de naive





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

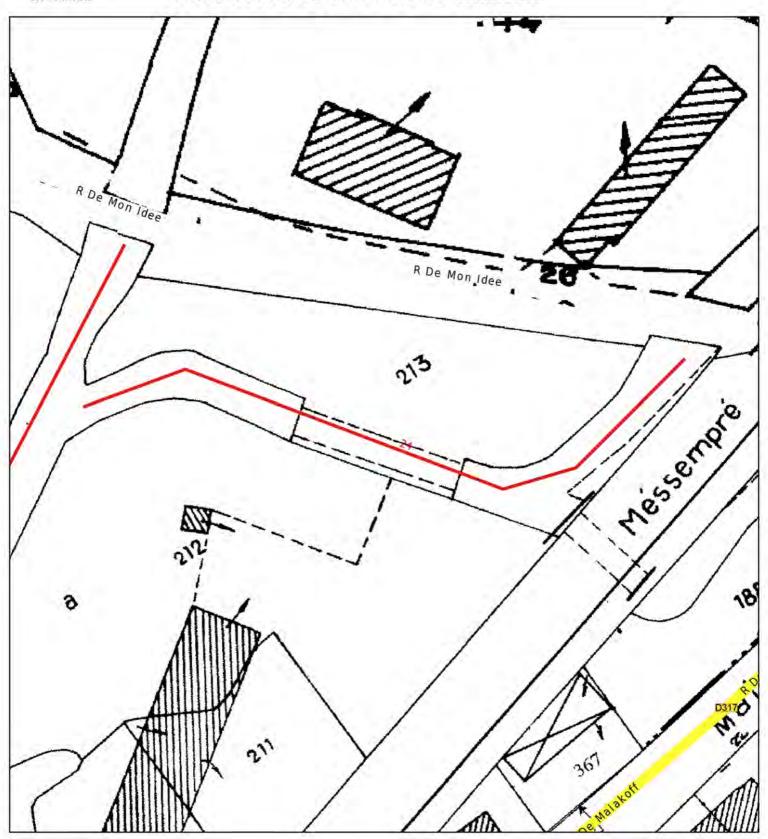
### Tronçon N° 23 Cours d'eau ruisseau de pure





### Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

Tronçon N° 24 Cours d'eau ruisseau de matton

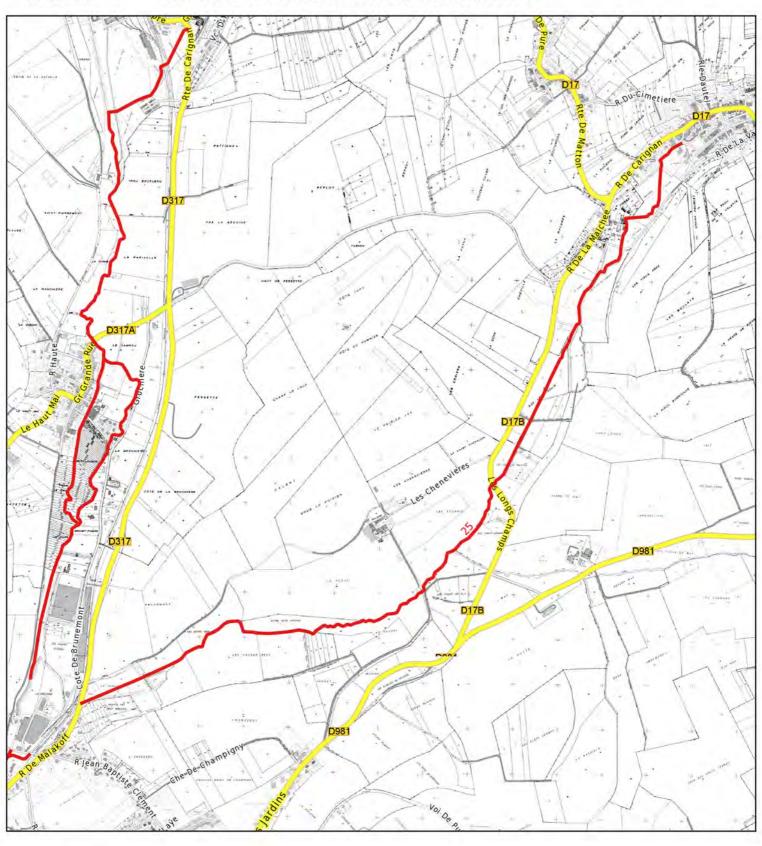




Direction Départementale des Territoires

# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

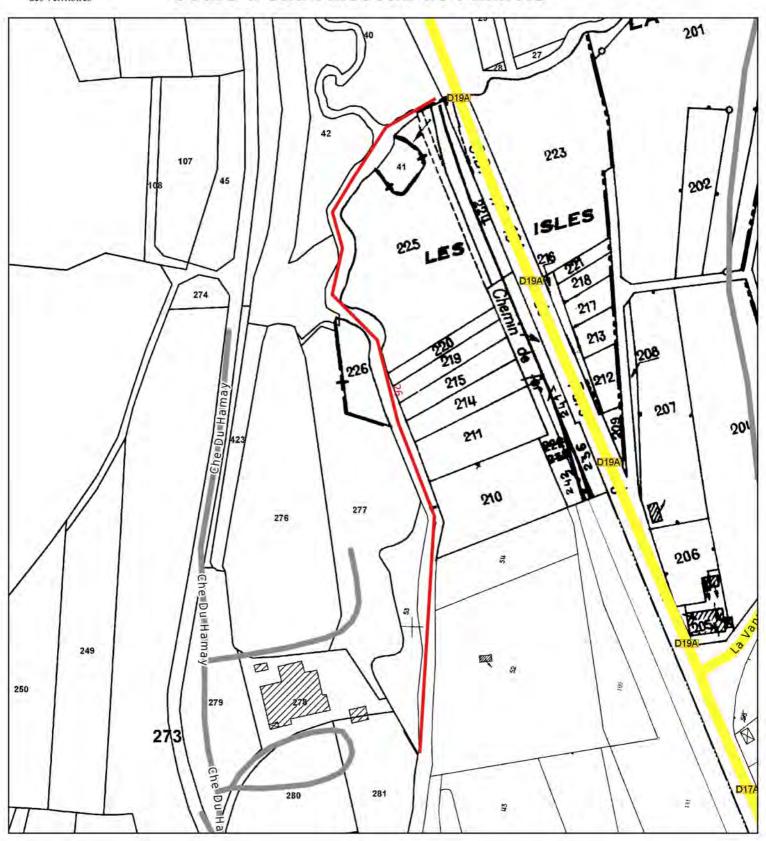
### Tronçon N° 25 Cours d'eau ruisseau de matton





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

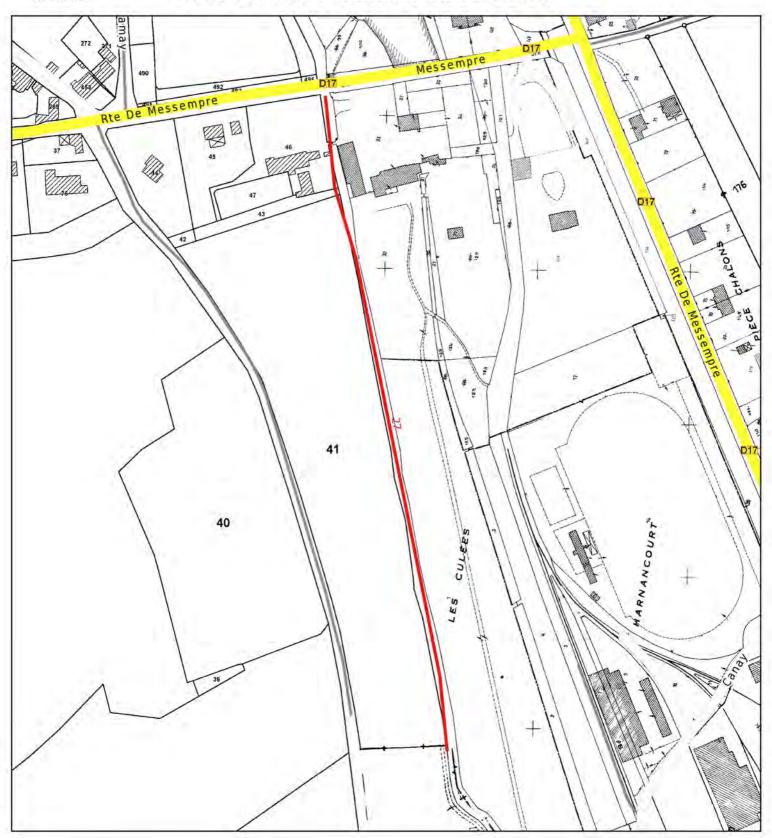
#### Tronçon N° 26 Cours d'eau ruisseau de l'aunois





# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

### Tronçon N° 27 Cours d'eau ruisseau de l'aunois

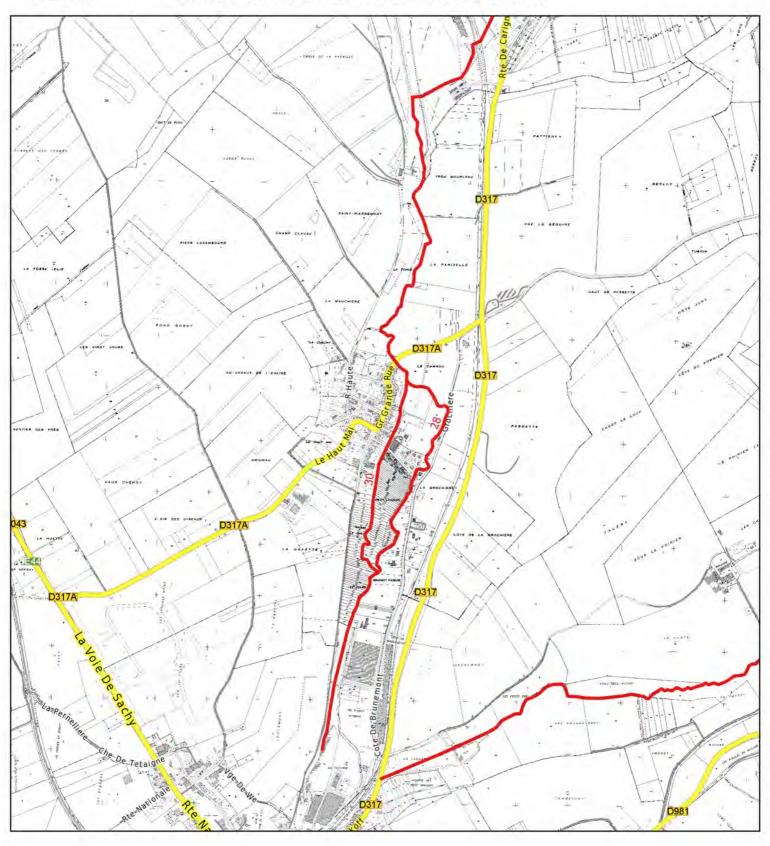




Direction Départementale des Territoires

# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

### Tronçon N° 28 Cours d'eau ruisseau de l'aunois

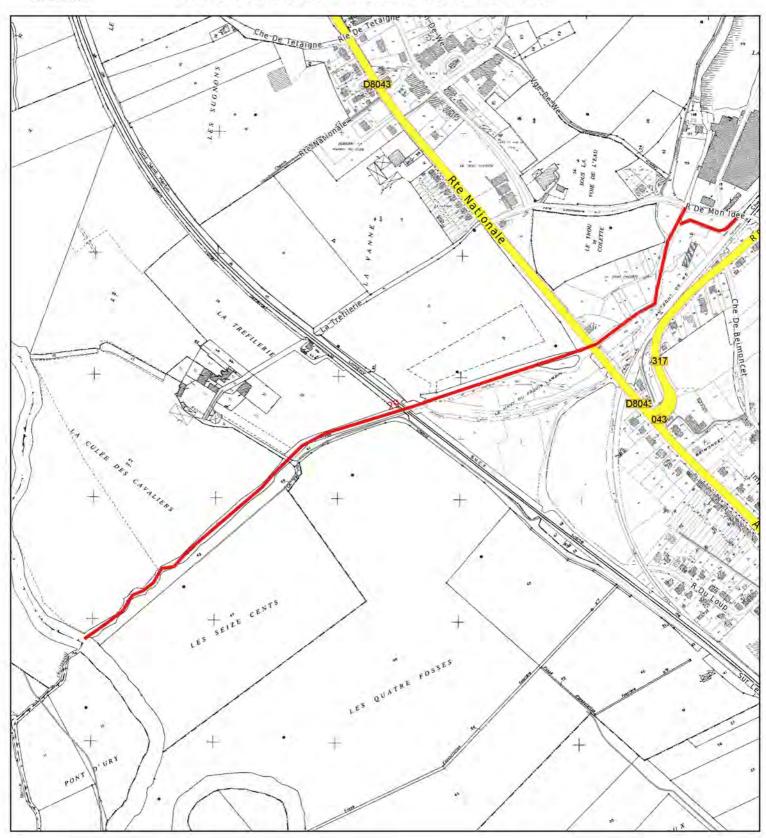




Direction Départementale des Territoires

# Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

### Tronçon N° 29 Cours d'eau ruisseau de l'aunois





### Localisation des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

#### Tronçon N° 30 Cours d'eau ruisseau de l'aunois

